

DÉPARTEMENT
du DOUBS

ARRONDISSEMENT
de BESANCON

CANTON
de BAUME-LES-DAMES

Commune d'AUTECHAUX (25110)

E X T R A I T

du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Séance du Jeudi 3 novembre 2022

OBJET :

Délibération n° 36 /2022

TARIFS CAVURNES

L'an deux mille vingt-deux, le trois novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUTECHAUX, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves BRUNELLA, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BRUNELLA, Cyril BLANCHOT, Claude GARNERET, Jacqueline JEANNENOT, Hervé JEANNENOT, Annie ANDRE, Jean-Claude RONDOT, Jean-Luc DORNIER, Olivier SOREZ, Sophie LEPARLIER

NOTA - Le Maire certifie :
Que la convocation du Conseil
avait été faite le 31 octobre 2022.

Et que le nombre des membres en
exercice est de 11.

Exécution des articles L2121-10,
L2121-17, L2121-25 du Code
Général des Collectivités
Territoriales des Communes.

Absent(s) / Excusé(s) : Séverine VOIDEY

Il a été procédé conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Secrétaire de Séance : Sophie LEPARLIER

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

L'exposé du Maire entendu,
le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide:

De fixer le tarif de facturation d'une cavurne au prix de 315 €.

Les membres du Conseil Municipal autorisent le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre.

Voix POUR : 10

Voix CONTRE : 0

Abstention : 0

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Yves BRUNELLA

